

L'an deux mil quinze, et le vingt-cinq du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur François MARCHETTI, premier vice - président.

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil 38

Présents 22	Absents 13	Procurations 3
----------------	---------------	-------------------

**VOTE PUBLIC**

Pour 24	Contre 0	Abstentions 1
------------	-------------	------------------

**Présents :** MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ - F. MARCHETTI - JM. NOBILI – E. ORSINI - M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.

**Absent(s) :** M. MP. ANTONELLI – JB. CECCALDI - J. LUCIANI - N. MARIANI – E. MUNIER – J.PAOLINI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI - R. SANTELLI – JM. SEITE – G. SELIER – E. SUZZONI

**Absent(s) ayant donné procuration :** G. BRUN à A. SANTINI - J. GUGLIELMACCI à D. BICCHIERAY – M. LUCIANI à S. BERENI

**Secrétaire :** F. MARCHETTI

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2341-1 à L2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à 241-33.

Vu la délibération du conseil communautaire du 22/04/2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 de la communauté de communes,

Le premier vice-président expose les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014, et informe l'assemblée que la commission des finances dans sa séance du 19 février 2015 a émis un avis favorable.

Le premier vice-président demande au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2014 de la communauté tel que présenté.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, dont une abstention,

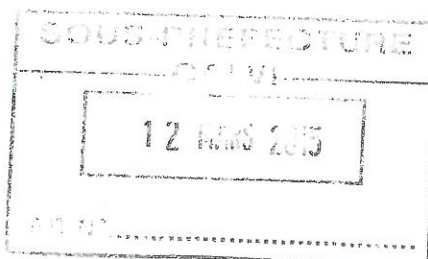
**ADOpte**, le compte administratif 2014 de la communauté arrêté comme suit :

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat
<b>Total du budget</b>	7 128 604.21	10 076 910.03	2 948 305.82
<b>Fonctionnement</b>	5 027 068.74	5 860 039.93	832 971.19
<b>Investissement</b>	2 101 535.47	983 841.53	-1 117 693.94
<b>002 résultat reporté N-1</b>		2 251 846.70	2 251 843.70
<b>001 solde d'Inv N-1</b>		981 181 87	981 181.87

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	5 027 068.74	8 111 886.63	3 084 817.89
<b>Investissement</b>	2 101.535.47	1 965 023.40	-136 512.07

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le



Fait et délibéré, le 25 février 2015

Pour copie conforme

Le Premier vice-président

